

SOMMAIRE

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

2021 AGENCE
2030 DE MOBILITÉ
DURABLE
MONTRÉAL

À l'instar des autres services et organismes paramunicipaux de la Ville de Montréal, l'Agence de mobilité durable doit se doter d'un plan stratégique, fondé sur les orientations de la Ville, notamment celles de *Montréal 2030*, et le *Projet de Ville*, document de vision préalable au *Plan d'urbanisme et de mobilité*.

À la lumière des défis à relever, l'Agence a déposé un plan d'une portée de dix ans et priorisé ses actions pour les trois prochaines années, lesquelles sont regroupées en cinq chantiers. Le plan a été élaboré à la suite de consultations avec un vaste éventail de parties prenantes de la mobilité et d'une revue des meilleures pratiques en Amérique du Nord et en Europe.



MISSION

Afin d'améliorer la qualité de vie et d'appuyer la vitalité économique, l'Agence met son expertise en mobilité durable au service de la Ville afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la ville pour tous. Elle est un acteur clé permettant à la Ville d'agir pour devenir plus résiliente.

L'Agence innove pour une mobilité plus durable en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire montréalais et par une information améliorée à la collectivité.

L'Agence mise sur sa capacité opérationnelle et d'expérimentation pour appuyer la Ville de Montréal et ses partenaires dans l'atteinte de leurs objectifs, tout en fédérant les acteurs de la mobilité.

VALEURS

- › Innovation
- › Agilité
- › Responsabilité sociale
- › Orientation client
- › Collaboration
- › Passion et plaisir



VISION 2030

EN 2030, LA VILLE EST ACCESSIBLE À TOUS.

L'Agence est une organisation innovante et crédible auprès de la population, de la communauté d'affaires et de la Ville de Montréal. Elle a intégré les services de mobilité que la Ville lui a confiés et elle accomplit les mandats et projets qui lui sont attribués en fédérant les acteurs de la mobilité.

L'Agence est reconnue comme le principal gestionnaire du stationnement sur rue et hors rue à Montréal. Ces derniers sont des pôles de mobilité aménagés de manière écoresponsable qui accueillent plusieurs modes au même endroit. La connaissance fine des comportements de mobilité permet à l'Agence de recommander à la Ville les meilleures options de partage et de tarification de la rue et de ses abords. La meilleure gestion du stationnement permet une affectation des fonctions de la rue entre mobilité, activités et aménagement, en adéquation avec les milieux de vie.

Une meilleure gestion de l'espace permet le développement des modes partagés et alternatifs à l'auto-solo, influant directement sur les comportements de mobilité à Montréal et rendant les déplacements actifs plus sécuritaires et confortables pour tous. La mobilité est facilitée par le respect des espaces dédiés, tels que les pistes cyclables, voies réservées, stationnements pour personnes à mobilité réduite et débarcadères, en raison de la présence des équipes de l'Agence. Les déplacements sont simplifiés grâce à un paiement plus facile et à une information multimodale en temps réel, fiable et accessible permettant de choisir le meilleur mode à emprunter selon les circonstances.

L'Agence soutient la vitalité économique en facilitant l'accès aux emplois, commerces et activités que la ville offre et permet de diminuer la possession automobile et les dépenses en transports des ménages et d'améliorer leur qualité de vie.

LES CINQ GRANDS CHANTIERS DES TROIS PROCHAINES ANNÉES

STIMULER ET ACCOMPAGNER DES PROJETS DE MOBILITÉ DURABLE

- › Développer une connaissance fine des différents aspects de la mobilité et de l'utilisation du domaine public.
- › Exercer correctement son rôle de recommandation auprès de la Ville.
- › Miser sur ses capacités de collecte et d'observation, sur des expérimentations, sur des partenariats et sur une valorisation des données afin de transformer l'information en connaissance.
- › Offrir à la Ville accès à une expertise de pointe dans le domaine de la mobilité durable.



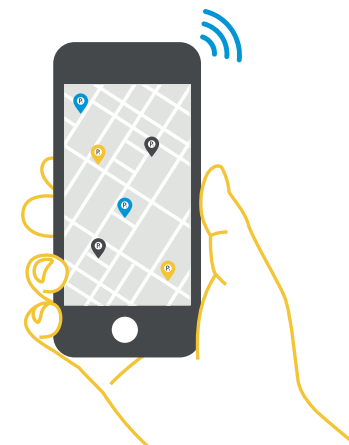
DEVENIR LE GESTIONNAIRE DE LA BORDURE ET DU STATIONNEMENT HORS RUE

- › Gérer davantage de stationnements hors rue pour optimiser leur utilisation et ainsi libérer l'espace public de la rue.
- › Créer des pôles de mobilité regroupant un ensemble de services, notamment dans les stationnements hors rue.
- › Devenir le gestionnaire de la bordure en bonifiant sa capacité de gestion et de planification opérationnelle des équipements et des activités.



AMÉLIORER L'INFORMATION ET LE PAIEMENT DU STATIONNEMENT

- › Supporter le transfert modal en fournissant l'information la plus juste possible quant au temps de déplacement, entre autres, pour faciliter la recherche de stationnement à destination.
- › Valoriser et améliorer des actifs existants, notamment son application qui rejoint plus de 500 000 utilisateurs actifs uniques, et mettre à profit les bornes de paiement et le mobilier urbain sous sa gestion.
- › Revoir les modes de paiement du stationnement pour les rendre plus simples et flexibles, et ainsi contribuer au respect de la réglementation.



MODERNISER LA STRATÉGIE DE SURVEILLANCE

- › Assurer une plus grande équité entre les utilisateurs et une plus grande conformité envers la réglementation.
- › Modifier l'organisation du travail, les outils de surveillance et la localisation des centres opérationnels pour favoriser l'atteinte d'une équité territoriale tout en répondant mieux aux besoins des arrondissements.
- › Utiliser la lecture automatisée de plaque d'immatriculation (LAPI), qui offre une piste de solution intéressante, pour développer une nouvelle gamme de produits et de services de mobilité avantageux pour la population.
- › Implanter une surveillance accrue et proactive pour favoriser la mise en place de politiques de réduction de l'espace dédié à la voiture et une plus grande utilisation des modes alternatifs.



POURSUIVRE LA TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE DE L'AGENCE

- › Se doter des ressources humaines, matérielles et technologiques nécessaires et implanter les processus appropriés.
- › Assurer la conformité aux différentes lois applicables et aux principaux processus de la Ville, notamment au niveau de la reddition de comptes.
- › Lancer une démarche de transformation organisationnelle dans le but d'instaurer une culture qui lui est propre et homogène.
- › Cultiver son agilité et innover, en misant notamment sur son expertise, sa capacité opérationnelle et ses relations avec les acteurs de la mobilité, pour répondre efficacement et rapidement à des mandats additionnels.

